

Règlement

Course des Castors

Version 1.0 – Juin 2018



COURSE DES CASTORS

Condition physique

Avec l'inscription, les participants confirment qu'au moment du départ ils se sont bien préparés pour la course et se trouvent en bonne condition physique.

Contrôles antidopage

Les contrôles antidopage sont possibles en tout temps et les participants doivent s'y soumettre indépendamment du fait qu'ils soient ou non en possession d'une licence de la Swiss Athletics. Les participants approuvent le déroulement des contrôles conformément aux prescriptions de Swiss Olympic. Celui qui enfreint les prescriptions, est au minimum disqualifié de la course. D'autres sanctions restent possibles. Les directives respectives peuvent être consultées sur Internet sous www.antidoping.ch. Vous pouvez également y télécharger les listes de substances et méthodes interdites ainsi que les médicaments autorisés.

Course

La course à pied étant un sport individuel, aucune aide extérieure - de quelque forme qu'elle soit - ne sera admise. Les parents n'ont pas l'autorisation de courir avec leurs enfants dans les catégories 1 à 4.

Cependant ils peuvent les encourager depuis les bordures du parcours. Est également disqualifié le concurrent qui, par son comportement, met sa sécurité ou celle d'autrui en péril.

Dossards

Chaque participant doit porter un dossard correspondant à la catégorie choisie (un dossard par course, y compris pour les concurrents faisant

les 5 et les 10km à la suite). L'organisateur se réserve le droit d'empêcher un participant sans dossard de prendre le départ. Le dossard doit être impérativement porté de manière que son numéro soit bien lisible, ainsi que la publicité des partenaires officiels. Si tel n'est pas le cas, le concurrent ne sera pas classé.

Inscriptions

Les catégories de la Course des Castors sont ouvertes aux adultes et aux enfants âgés de 5 ans et plus. Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives. Les inscriptions sur place sont possibles moyennant une majoration de CHF 5.-/inscription. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée si la course ne peut pas être organisée, ou seulement partiellement. Toute personne, enfants compris, ne courant pas dans sa catégorie, ne sera pas classée.

Publicité

Il est interdit de faire de la publicité ou de la propagande lors de la manifestation sans l'autorisation écrite des organisateurs de la Course des Castors.



Règlement

Course des Castors

Version 1.0 – Juin 2018



COURSE DES CASTORS

Objets accessoires

L'utilisation d'accessoires/objets à roulettes tels que poussettes, trottinettes, patins à roulettes, Roller Inline, etc. n'est pas autorisée sur la ligne de départ et sur le parcours de toutes les courses. L'organisateur se réserve le droit d'exclure le(s) participant(s) qui ne se conforment pas au règlement.

L'utilisation de bâtons est obligatoire pour la catégorie Nordic Walking et est interdite pour la catégorie marche.

Classement et récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée. Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de chaque catégorie sont récompensés. La présence des concurrents récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation et redistribués.

Responsabilité, assurance accident et vol

Les concurrents participent à la Course des Castors sous leur propre et exclusive responsabilité. Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents et avoir une assurance responsabilité civile ; il participe à la course à ses risques et périls. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol durant la Manifestation.

Protection des données

Pour que votre inscription et la réalisation de notre course s'effectuent correctement, vous devez obligatoirement remplir les champs du formulaire d'inscription affectés d'un astérisque *. Vous avez la possibilité d'inscrire d'autres personnes que vous-même. Dans ce cas, nous sommes fondés à considérer que vous êtes en droit de nous transmettre leurs données.

L'indication de l'adresse électronique est obligatoire, car nous en avons besoin pour la confirmation et les éventuelles questions complémentaires ainsi que pour assurer la transmission des informations relatives à la Course.

Par votre inscription, vous donnez votre autorisation à la publication de votre nom, de votre prénom, de votre année de naissance, de votre numéro de dossard, de votre temps de course et de votre classement dans les listes de départ et de classement de la Course. Cette autorisation est valable pour la publication sur Internet aussi bien que dans des médias imprimés, à la télévision ou en vue de l'affichage des listes ou des annonces faites par les speakers. Ces informations, dans l'utilisation qui en est faite, n'entrant pas en tant que données sensibles au regard de la loi, les demandes d'anonymisation ne seront acceptées que pour des cas de force majeure.

Les photos et films réalisés lors de la Course peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, dans nos propres moyens publicitaires, dans des magazines ou des livres sans donner droit à indemnisation.

Règlement

Course des Castors

Version 1.0 – Juin 2018



COURSE DES CASTORS

Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis de l'organisation. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de la Course.



Conditions générales de vente

Chaque inscription en ligne génère un e-ticket. Le e-ticket est non remboursable. En outre il est personnel, incessible et non échangeable. L'accès à l'événement est soumis au contrôle de validité de votre e-ticket.

Pour être valable le e-ticket doit être imprimé sur du papier A4, sans modification du format d'impression et en bonne qualité. Les e-tickets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles seront considérés comme non valables et pourront être refusés par l'organisateur.

L'organisateur se réserve également le droit d'accepter ou refuser les autres supports, notamment électroniques (téléphone portable, tablette, etc.).

Chaque e-ticket est muni d'un QR code permettant l'accès à l'événement à une seule personne. Pour être valable le e-ticket ne doit pas avoir fait l'objet d'une opposition ou d'un impayé sur la carte bancaire utilisée pour la commande, auquel cas le

code-barre serait désactivé. Lors des contrôles, vous devez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle avec photo et en cours de validité.

Suite au contrôle, le e-ticket doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

Il est interdit de reproduire, d'utiliser une copie, de dupliquer ou de contrefaire le e-ticket de quelque manière que ce soit, sous peine d'exclusion de la Course.

L'acheteur demeure responsable de l'utilisation qui est faite des e-tickets, ainsi en cas de perte, de vol ou de duplication d'un e-ticket valide, seule la première personne détentrice du e-ticket pourra accéder à l'événement.

L'acquisition du e-ticket implique l'adhésion aux conditions générales de la Course des Castors.